

Paul Bouchet, avocat

Paul a prêté serment en qualité d'avocat à Lyon en décembre 1947 et, à compter de cette date, et pour cinq années, il est avocat inscrit sur la liste du stage.

Selon l'usage en vigueur à cette époque, il s'exerce à la procédure civile, en qualité de clerk au sein d'une étude d'avoué importante de la ville.

Jusqu'en fin de l'année 1949, Paul dispose encore de fonctions au sein de l'UNEF, de l'Union Internationale des Etudiants (UIE) récemment créée, et de l'Entraide Universitaire Internationale. Ces fonctions l'obligent à de fréquents voyages en Europe (Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Italie) et hors d'Europe (USA et Inde).

Les mêmes fonctions le mettent en contact avec le syndicalisme ouvrier, alors en cours de décomposition/recomposition et avec les prémices de la décolonisation.

Ces contacts seront le terreau de son activité d'avocat au cours des trente années qui suivront.

x x x x

En 1950, la profession d'avocat est une activité exclusivement libérale, marquée d'un fort individualisme, et elle est essentiellement consacrée aux activités civiles et pénales, hors du champ des activités marchandes.

L'honoraire de rétribution, qui ne donne lieu à aucune facture, reste considéré comme « la reconnaissance spontanée » par le bénéficiaire du service qui lui a été rendu par l'avocat.

La profession est organisée au sein de barreaux dirigés par un Conseil ordinal et qui regroupent les avocats d'un même lieu. Il en existe alors environ 170 en France et le barreau de Lyon, que rejoint Paul, regroupe alors moins de 150 avocats, dont la moyenne d'âge est supérieure à 50 ans.

x x x x

Depuis la fin de la guerre, la profession connaît toutefois une lente évolution. Le recrutement de ses membres ne se fait plus au sein des seules bourgeoisies locales et s'ouvre à d'autres origines sociales.

La mise en place progressive de l'Etat Providence, marqué de l'empreinte du programme du Conseil

National de la Résistance fait naître de nouveaux droits et de nouvelles espérances, qui attirent de jeunes avocats en nombre plus grand, avides de prendre place au sein du système judiciaire et d'y jouer un rôle social.

x x x x

Paul fait partie de cette aile marchante, à laquelle il va apporter sa détermination et le bénéfice de la vaste expérience politique et sociale déjà acquise dans ses fonctions au sein du syndicalisme étudiant.

Il rompt avec l'individualisme professionnel en créant avec Jean Delay, une association d'avocats, selon la forme juridique nouvellement permise aux avocats par le Décret du 10 avril 1954.

Il développe avec celui-ci une pratique professionnelle orientée vers la défense des salariés, en lien avec leurs organisations syndicales, devant les Conseils de Prud'hommes jusqu'alors peu fréquentés par les avocats.

En même temps, il intervient avec Jean Delay dans les affaires pénales liées à la décolonisation en Algérie au sein d'un collectif constitué de 30 à 50 avocats lyonnais, parmi lesquels figurent Yves Berger, ancien Président de la JEC et Kebir Berdi Merad, avocat algérien qui rejoindra rapidement le cabinet.

Les uns et les autres défendent devant les juridictions militaires des nationalistes algériennes, généralement membres du FLN, en France, et quelquefois en Algérie, toujours dans des conditions difficiles et quelquefois périlleuses.

Paul, Yves et Kebir eurent l'honneur de rendre longuement visite sur son lieu de détention, au château de Turquant, à Ahmed Ben Bella, qui deviendra ensuite le premier Président de la République algérienne.

Kebir Berdi Merad deviendra à Lyon le premier Consul général de la République algérienne, avant d'être nommé en qualité d'ambassadeur, puis, à partir de 1965, de reprendre son activité d'avocat à Alger aux côtés de Ali Haroun, ancien Président de la Fédération de France du FLN, et qui, sous la brève présidence de Mohamed Boudiaf, sera nommé à Alger ministre de la Justice et des droits de l'homme.

Dans ces diverses activités, le cabinet, bientôt agrandi du fait de l'intégration de Jean Bonnard, conjugue de manière originale militantisme et pratique professionnelle, le tout au plus haut niveau

d'engagement, au sein d'un cabinet sans hiérarchie et d'esprit égalitaire entre ses membres.

x x x x

Le militantisme professionnel lié à la guerre d'Algérie prend fin en 1962-1963 à la suite de l'indépendance algérienne, mais le cabinet conservera longtemps (pendant plus de 30 ans) des liens avec l'Algérie, par l'assistance juridique de la population immigrée, mais également par des interventions juridiques au profit d'entreprises algériennes, voire de l'Etat algérien lui-même.

D'une manière plus générale, le cabinet professionnalise, alors dans son activité, privilégiant des secteurs nouveaux de pratiques juridiques tels que le droit administratif jusqu'alors monopole des administrations, mais également le droit commercial, jusqu'alors réservé aux avoués et agréés près les tribunaux, qu'une opportune réforme de modernisation supprimera en 1970.

Les associés partagent alors plus que leurs vies professionnelles respectives, car à l'initiative de Paul, démarre en 1961-1962 l'aventure de Goutelas qui voit les avocats rejoindre Goutelas en fin de semaine, avec femmes et enfants, pour faire le terrassier, le maçon, le manoeuvre aux fins de la reconstruction du château de Goutelas et de l'aventure intellectuelle, culturelle et morale qui en est le cœur.

x x x x

Au milieu des années 1960, les associés sont rejoints par Marie Franceschini et Robert Guillaumont dans la perspective de renforcer les pratiques civiles et commerciales du cabinet.

Jean Bonnard, en charge de la pratique du droit administratif, et qui sera l'un des fondateurs français de cette pratique (et sans doute Le fondateur), poursuit par ailleurs des activités syndicales d'avocats au sein de l'Union de jeunes avocats, créée, au sortir de la guerre, pour représenter l'aile marchante et modernisatrice des barreaux.

Il en est élu Président au niveau national en 1967 et, à ce titre, participe à divers comités institués, auprès du ministère de la Justice, aux fins de moderniser les pratiques juridictionnelles et les professions du droit.

Il sera, en particulier, l'un des rédacteurs des textes réglementaires qui adapteront, en 1969, à la profession d'avocat la grande loi de 1966 qui offrit aux professions libérales un cadre sociétaire permettant le travail en commun des professionnels dans un cadre d'esprit égalitaire.

Ce qui amène, à son initiative, le cabinet, premier en France, à adopter cette structure sociétaire en décembre 1969.

x x x x

Au sein de la société ainsi créée (dénommée Société Berger, Bonnard, Bouchet, Delay, Franceschini et Guillaumont), tous les associés sont égaux et ils agissent de manière solidaire au sein de pratiques qui continuent à mêler, non sans difficultés pratiques, l'exercice ordinaire du métier, le militantisme juridique en faveur de nouveaux droits ou de droits à conquérir, et le dilettantisme spécifique de Goutelas.

En 1972, les difficultés amèneront l'un de ses membres, également co-fondateur de Goutelas, Yves Berger, à se retirer amicalement de la société pour créer un cabinet voué à une pratique professionnelle plus orthodoxe et moins marquée de militantisme.

Néanmoins, la décade qui suivra sera pour le cabinet une période de grande exaltation à l'instar de ce que sera cette période des années 70 dans le monde du droit.

Une exigence sociale en faveur d'une égalité de droits et devant la loi, et d'un accès plus ouvert à la justice, se met en place et ne se démentira plus.

Le monde carcéral est interrogé.

Le syndicat de la Magistrat, créé en 1967, connaît un fort développement et renouvelle la position des juges et de la justice au sein de la vie sociale.

Et, ce qui n'est pas le moindre, son conseil syndical élargi à 40 ou 50 membres se réunit chaque année, depuis 1970, durant 4 jours (fête de l'Ascension) à Goutelas, à l'initiative de Louis Joinet, l'un de ses fondateurs, qui connaît Goutelas pour avoir été auditeur de justice à Lyon.

La profession d'avocat poursuit à vitesse accélérée sa mue sociologique et modifie peu à peu ses paradigmes, la solidarité collective prenant en particulier place aux côtés de l'individualisme libéral traditionnel.

L'élection de Paul, en 1979, en qualité de Bâtonnier est l'expression et le couronnement de ce mouvement et de cette novation.

x x x x

Pendant ce bâtonnat (1980 et 1981), Paul va employer, et perfectionner, la méthode rodée à l'UNEF et développée à Goutelas qu'il déploie, alors, avec brio et largesse dans un milieu professionnel en cours de mutation sociologique, culturelle et professionnelle et d'autant plus ouvert à une accélération de son histoire qu'au sein de la profession, et plus largement du monde juridique et judiciaire, les professionnels concernés ont, peu ou prou, depuis 1975-1976 connu favorablement Goutelas à l'occasion d'Universités du Barreau organisées par les instances professionnelles, voire, à l'occasion, de leur participation aux travaux de rénovation du lieu.

La méthode a fait ses preuves.

Il s'agit de rassembler le plus grand nombre de manière assez politique sans être jamais corporatiste ou partisan, de mêler préoccupations matérielles et rayonnement culturel, de s'appuyer sur un ou des petit(s) groupe(s) décidé(s) dont les membres sont aptes à démultiplier leurs actions par cercles concentriques, et de proposer des buts élevés aux actions entreprises.

L'amateur de vieilles pierres qu'est Paul a, depuis longtemps, repéré le très bel hôtel particulier situé dans le quartier du Vieux Lyon sauvé de la démolition par A. Malraux, juste derrière le Palais de justice. Cet hôtel renaissance est à l'abandon, squatté par les dealers et les rats. Il est la propriété de la ville de Lyon qui ne sait pas trop qu'en faire.

Cet hôtel deviendra la Maison des Avocats dès 1980 à la suite de travaux auxquels participera une centaine des 400 ou 500 avocats composant alors le Barreau.

Il sera le Goutelas de ce bâtonnat : œuvre collective et d'appropriation collective ; œuvre esthétiquement de grande qualité liant tradition et modernité ; œuvre liée à une grande histoire ; œuvre qui est, à la fois, un contenant (une grande maison) et un contenu régulièrement enrichi par des séminaires et conférences consacrés aux droits et pratiques judiciaires à leur niveau le plus élevé.

x x x x

Paul se passionnera pour ce bâtonnat, comme il le fit pour d'autres aventures, consacrant la totalité de son temps aux tâches requises, grâce à l'assistance de ses associés et à la compréhension quelquefois incertaine des clients du cabinet.

En 1982, il quitte le bâtonnat. Cette période est close et Paul ne cherchera pas à reprendre pied au

sein de son métier.

La gauche est au pouvoir depuis mai 1981. Paul compte nombre d'amis dans les cercles du nouveau pouvoir, dont certains (anciens de l'UNEF) avaient tenté dès 1975 de l'entraîner en politique.

Lors des élections législatives de 1981, certains de ses amis ont, à nouveau, tenté de le pousser vers une circonscription lyonnaise « gagnable » et lui-même y a songé, mais d'autres (en particulier, un jeune professeur nommé, Gérard Collomb) lui ont été préférés.

Paul ne le regrettera pas. Mais il voudra évidemment continuer à agir, ce qu'il fera, comme membre dès 1981 de la Commission Badinter de réforme du Code pénal, puis, en qualité de Président du Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés (1983-1986) et de conseiller auprès de la ministre Georgina Dufoix, avant d'être nommé en 1986, au tour extérieur, Conseiller d'Etat et de donner à même date sa démission du Barreau (qu'il retrouvera plus tard à l'occasion de missions qui lui seront confiées sur l'aide juridique et juridictionnelle).

x x x x

Les archives, peu nombreuses, relatives aux faits ci-dessus sont détenues par :

- Ordre des Avocats du Barreau de Lyon (situation administrative et Mercuriales).
- Adamas (quelques documents sociétaires entre mes mains).
- Goutelas (Universités du Barreau).
- François Bouchet.

Le 22 février 2022
Robert Guillaumond